



SERVICE

Garantie et maintenance

Nos offres de services sont conçues pour vos systèmes énergétiques. Les travaux de maintenance effectués dans le cadre de nos contrats de service sont effectués par nos techniciens qualifiés.

- réseau de service couvrant l'ensemble du territoire
- système de chauffage confortable pour de nombreuses années
- du simple contrôle au pack tout compris



soltop
energie

SOLTOP Energie AG

St. Gallerstrasse 3
CH-8353 Elgg

SOLTOP Energie SA

Rue des Sablons 8
CH-3960 Sierre

SOLTOP Energie SA

Avenue Haldimand 41
CH-1400 Yverdon-Les-Bains

www.soltop-energie.ch
info@soltop-energie.ch

soltop
energie

Contrats d'entretien

Les contrats d'entretien sont automatiquement prolongés jusqu'à la durée maximale.

Les contrats d'entretien incluent :

- le déplacement et l'intervention du technicien de service
- le dépannage pendant les heures de bureau
- le contrôle visuel

Pompes à chaleur :

La conclusion d'un contrat est possible avant la fin de la 5^e année de fonctionnement au plus tard.

- maintenance sur site annuelle ou bisannuelle (selon le contrat d'entretien)
- contrôle de l'installation et vérification des réglages
- travaux de réparation (hors matériel)
- test d'étanchéité des modules de refroidissement > 3 kg

Installations solaires thermiques et systèmes d'eau pure :

- contrôle de fonctionnement des pompes et des mélangeurs
- vérification de tous les indicateurs de température
- contrôle des paramètres du régulateur

Les éléments suivants ne sont pas compris :

- pièces détachées après la période de garantie
- prestations non comprises dans les travaux répertoriés ci-dessus
- interventions du service de piquet en dehors des heures de bureau

Photovoltaïque (uniquement en combinaison avec une pompe à chaleur ou une installation solaire thermique) :

- contrôle visuel tous les deux ans
 - relevé d'erreurs mensuel et récapitulatif annuel des données de rendement
- Conditions à respecter : uniquement pour les installations neuves avec du matériel Soltop
surveillance de l'onduleur sous réserve d'accès pour Soltop
installations de 20 kWc max.

À la charge de l'installateur : réparation des dommages et des dysfonctionnements

recherche d'erreurs, coûts du portail de monitoring matériel, nettoyage, connexion Internet
accès à l'installation

Contrat d'entretien

		Contrat d'entretien					
		Contrat d'entretien pour 1 an avec télémaintenance** (prix pour 1 an)	Contrat d'entretien pour 1 an sans télémaintenance (prix pour 1 an)	Contrat d'entretien pour 2 ans avec télémaintenance** (prix pour 2 ans)	Contrat d'entretien pour 2 ans sans télémaintenance (prix pour 2 ans)		
Solaire thermique	Type 1 - Maison individuelle Quicksol/Maxisol	x	x	580.-	x	x	x
	Type 2 - Appoint de chauffage Strativari	x	x	720.-	x	x	x
	Type 3 - Immeuble collectif Ecosol/Quicksol	x	x	980.-	x	x	x
	Type 4 - Varisol Mini	660.-	840.-	x	x	x	x
	Type 4 - Varisol Midi	725.-	905.-	x	x	x	x
	Type 4 - Varisol Maxi	850.-	1030.-	x	x	x	x
Eau pure	Type 5 - Aquapur Mini	510.-	690.-	x	x	x	x
	Type 5 - Aquapur Midi	575.-	755.-	x	x	x	x
	Type 5 - Aquapur Maxi	700.-	880.-	x	x	x	x